RÉDACTION ET ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 13
TOURCOING, rue Verte, 96.

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . 1 fr. —

Les Annonces sont reçues à ROUBAIX-TOURCOING aux bureaux du Journal, et à PARIS, à l'Agence Audbourg, place de la Bourse, 29.

TÉLÉPHONE

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING commencera prochainement la publication d'un nouveau feuilleton.

LE CONGRÈS DE PARIS

Les républicains de toutes nuances peuvent être satisfaits du congrès d'hier: ils peuvent et ils doivent en être très fiers, parce que dans une assemblée ardente, passionnée, faite des éléments les plus divers, aucune parole impolitique n'a été prononcée, aucun sujet de controverse constitutionnelle n'a été soulevé par des hommes pourtant très enclins aux disputes de l'esprit; et puis, parce qu'ils se sont trouvés d'accord au dernier moment sur une grande question de liberté et d'honneur.

C'est en effet ainsi que la question se pose, n'en déplaise aux réactionnaires et monarchistes, naguère si sensibles au point d'honneur, ou qui, du moins, se faisaient honneur de cette susceptibilité spéciale.

Tous les républicains, depuis les plus modérés et les plus stationnaires jusqu'aux plus aventureux et aux plus excentriques, se sont trouvés ensemble, unis et la main dans la main, du côté de la liberté et des lois, du côté de l'honneur français ; — tandis que tous les réactionnaires, monarchistes et bonapartistes, n'ont plus pour être qu'une bande aux trousses d'un général d'aventure.

C'est un phénomène heureux, plein de promesses, et qui excède de beaucoup pour nous la portée du scrutin du 27 janvier.

HECTOR DEPASSE.

LES Postes et les Télégraphes
AU MINISTÈRE DU COMMERCE

Voici le texte du rapport adressé à M. le Président de la République, par les ministres compétents, pour justifier le rattachement de la direction des Postes et des Télégraphes, au ministère du Commerce :

« L'importance qu'ont prise depuis quelques années les services des postes et télégraphes est une des conséquences du développement des échanges, de la facilité de plus en plus grande des communications. Le commerce et l'industrie sont grandement intéressés à leur bon fonctionnement et à leur amélioration. La direction qui leur est imprimée doit donc être réglée par une étude approfondie du mouvement des échanges, un examen éclairé de ses constantes variations.

» Sans oublier que l'exploitation postale et télégraphique fournit au budget des ressources considérables auxquelles il ne saurait être question de renoncer, on peut se demander si l'intérêt commercial et industriel n'y doit pas tenir une aussi large place que le point de vue plus spécialement fiscal. Le rattachement de ces services au ministère du commerce et de l'industrie marquerait toute l'importance que le gouvernement de la République attache à ces considérations élevées et que, dans sa pensée, la mise en œuvre de rouages aussi essentiels au développement économique du pays ne saurait être envisagée uniquement comme une source de revenus pour le Trésor.

« Il convient de rappeler d'ailleurs que les postes et télégraphes ont constitué pendant huit années un département ministériel distinct, et que, depuis leur retour au ministère des finances, elles ont conservé encore une certaine autonomie, surtout au point de vue de l'exploitation.

« Nous estimons donc qu'il y a lieu de rattacher cette direction générale au ministère du commerce et de l'Industrie, en maintenant à l'inspection des finances son droit de contrôle dans les conditions où elle l'exerce aujourd'hui. »

Que nos lecteurs nous permettent de citer ici quelques courts extraits de l'article que nous avons publié, en apprenant la décision du conseil des ministres et avant d'avoir connaissance du rapport ci-dessus :

« On sait que M. Rouvier, en arrivant aux affaires comme président du conseil, supprima le ministère des postes et télégraphes, et rattacha cet important service au ministère des finances. De bons esprits pensèrent alors que cette mesure, bien que conforme aux anciennes traditions, devait avoir pour inconvénient de subordonner l'intérêt général à l'intérêt fiscal, ou pour parler plus clairement, les intérêts des contribuables à ceux du Trésor.

« Maladroitement exilée au ministère des finances, la direction des postes et télégraphes sera réellement dans son milieu naturel, au ministère du commerce dont elle formera en quelque sorte un des rouages les plus essentiels. Car, qui donc est plus intéressé que les commerçants et les industriels, à la prompte expédition des correspondances et à la régularité constante du service ? N'est-il pas évident que ce sont eux-ci qui ont desservis comme ils le désirent, le reste du public n'aura jamais à se plaindre ?

On voit que nous ne nous étions pas trompés sur la nature des motifs qui ont décidé le cabinet à transférer la direction des postes et télégraphes, du ministère des finances à celui du commerce.

Les raisons exposées dans le rapport officiel, confirment en tous points nos propres appréciations. Nous constatons ce fait avec plaisir, car nous ne doutons plus maintenant que les intérêts du public et la situation des petits employés, n'aient beaucoup à gagner à cette mesure.

A.-G. CLAUDE.

ÉLECTION DE PARIS
M. JACQUES

On lit dans le *Matin* :

M. Jacques, le candidat désigné par le Congrès Républicain de la Seine, et qui va entamer la lutte contre le général Boulanger, est né à Saint Omer, le 26 septembre 1838; il a donc aujourd'hui un peu plus de soixante ans.

Ses débuts furent modestes; il commença par être instituteur à l'école de la rue de la Loche à Lille où ses parents étaient concierges et devint directeur de l'enseignement mutuel dans notre ville. Il occupait cette fonction lorsqu'éclata la révolution de 1848.

M. Jacques se lança dans la politique et devint membre du club du Sabot, dont faisaient alors partie Delescluze, M. Testelin, aujourd'hui sénateur, ainsi qu'un grand nombre de députés.

Après le coup d'Etat, M. Jacques vint à Paris, où il s'était distillateur dans le quartier de Plaisance.

Il a y fit connaître et aimer de ses concitoyens. Aussi, quand, après la guerre, Paris recouvra le droit d'élire son conseil municipal, M. Jacques fut choisi par les habitants de son quartier pour les représenter au conseil municipal.

Depuis, il a toujours été réélu avec des majorités de plus en plus grandes, et on peut dire que la sympathie qu'il inspire s'étend bien au-delà de son quartier, puisqu'aux dernières élections législatives, en 1884, sans qu'il fût candidat, 40,000 voix se portaient sur son nom.

Au conseil municipal, M. Jacques fut sa créer une grande place, surtout dans les questions scolaires et financières.

Ses collègues le nommèrent plusieurs fois rapporteur et président de la commission du budget.

Après avoir été vice-président du conseil municipal, M. Jacques est depuis deux ans, président du conseil général, et en cette qualité, il a eu à s'occuper continuellement des intérêts de la banlieue.

M. Jacques est officier de l'instruction publique et chevalier de la Légion d'Honneur. Il est, en outre, président de la société philomathique, membre du conseil académique, président du conseil d'administration du collège Rollin, vice-président du conseil municipal, membre de l'Exposition de 1889, président de la Fédération des instituteurs de France, etc.

Terminons en disant que M. Jacques a refusé les postes de directeur de l'octroi de Paris et de directeur de la recette municipale. A cette dernière fonction sont attachés 40,000 francs d'émoluments.

Il a épousé une personne bien connue à Lille, Mlle Latallette, née à Launoy, professeur de chant.

Déclaration du Candidat

Hier soir, nous avons rencontré M. Jacques chez son gendre, le docteur Floquet, médecin du Palais de justice, où un grand nombre d'amis sont venus le félicier d'avoir été choisi comme candidat contre le général Boulanger.

— Je vous avoue, nous a dit l'élu du Congrès républicain, que je ne m'attendais pas à l'honneur qui m'a été fait : on avait bien parlé de ma candidature, mais je ne croyais pas que le choix du congrès se fixerait sur moi.

La tâche qui m'incombe est lourde, dans les circonstances présentes; je suis fier d'avoir été désigner comme défenseur de la République contre la dictature, et je vous assure que je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour justifier et mériter la confiance du congrès.

— Avez-vous l'intention d'organiser de grandes réunion publiques?

— Je ne crois pas qu'on fasse des réunions publiques à Paris.

Peut être y en aura-t-il quelques-unes dans la banlieue. Si j'y étais appelé, je m'y rendrais et je n'hésiterais pas à payer de ma personne.

Je suis très connu dans la banlieue, comme président du conseil général; j'ai été appelé en cette qualité dans toutes les communes. Si aujourd'hui encore on tenait à m'y voir, je m'y rendrais. Il en est de même à Paris; s'il faut se montrer je me montrerai.

— Quant à votre profession de foi, quelle sera t-elle ?

— Je ne puis à ce sujet vous donner aucun renseignement.

Je suis le candidat de la concentration républicaine; ce ne sont donc pas mes idées que j'ai à faire prévaloir. Il faut que je prenne l'avis de ceux qui m'ont désigné et que je m'entende avec eux.

— Croyez-vous que, dans votre profession de foi, vous serez obligé de formuler un programme ?

— Non pas. Et pourquoi cela, d'ailleurs? Est-ce que le général Boulanger a fait un programme, lui? A-t-il dit ses idées sur les grandes réformes scolaires, sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat, sur la loi militaire, sur les réformes financières, sur les octrois, sur l'impôt sur le revenu? Non, n'est ce pas?

Il n'a fait connaître ses opinions sur rien. Il s'est contenté de faire un programme qui puisse lui rallier les réactionnaires.

Quant à moi, mon républicanisme date de 1848. Depuis 1871, je suis dans la vie politique, mes opinions et mes votes sont connus.

Mais, aujourd'hui, il ne s'agit pas de tout cela; la lutte est entre la République et le césarisme, la dictature et la liberté, c'est à mon avis ce qu'il faut faire comprendre aux électeurs.

M. Laguerre et M. Jacques

Nous demandions ensuite à M. Jacques de vouloir bien rappeler ses souvenirs sur un incident intéressant.

— On raconte que le 22 mars 1888, vous vous souvenez, la presse judiciaire dînait, au restaurant Marguery, un dîner auquel vous fûtes invité, ainsi que votre gendre ici présent, le docteur Floquet, tous les deux en qualité de membres d'honneur de la presse judiciaire.

Au dessert, M. Laguerre, également membre honoraire de la presse judiciaire, vous porta un toast dans lequel il fit l'éloge de votre républicanisme, de vos qualités publiques, de votre expérience des affaires; il ajouta qu'il vous considérait déjà comme son collègue à la Chambre, et il termina en disant qu'il était certain que le premier siège vacant dans la députation de la Seine vous serait réservé.

— Parfaitement, nous répondit M. Jacques.

Et M. le docteur Floquet ajouta :

— Je jûre mon affirmation à celle de M. Jacques, et je ne crains pas d'être démenti.

De nombreux délégués des comités du quatorzième arrondissement étant venus à ce moment déclamer M. Jacques, nous dûmes prendre congé du nouveau candidat et lui souhaiter bonne chance.

La profession de foi de M. Jacques

Paris, 7 janvier.

Voici la profession de foi de M. Jacques :

Citoyens,

Le moment est décisif.

Toutes les réactions exploitent les mécontentements amenés par leurs manœuvres et par l'éparpillement de nos forces.

Les hommes qui se sont réunis sur mon nom, représentent toutes les nuances de l'opinion républicaine, mais tous sont d'accord pour reconnaître que la République est un accroissement progressif de justice sociale.

L'Europe dans la paix armée observe ce qu'il adviendra de la France.

C'est à Paris de parler.

Le vote de Paris ne sera pas un vote de circonstance et chacun des bulletins criera à la France : Vive la République !

***

Une belle souscription

La Société des Droits de l'Homme et du citoyen vient de remettre une somme de 80,000 francs à M. Jacques, comme souscription aux frais de l'élection.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

SÉNAT

La rentrée. — L'ordre du jour

Paris, 7 janvier.

Le Sénat se réunira demain sous la présidence de son doyen l'âge, M. de Bondy, sénateur de droite.

Il fixera la date de l'élection du bureau définitif qui sera sans doute renvoyée à jeudi.

Plusieurs sénateurs pensent demander qu'elle ait lieu mercredi ou le jour même de la rentrée.

On sait que les candidats de la majorité républicaine sont : pour la présidence, M. Le Royer ; pour la vice présidence, MM. Maguin, Humbert, de Marcère et Challemel-Lacour; pour la questure, MM. Corbon, Gayot, l'amiral Peyron, et pour le secrétariat, MM. Pradal, Maze, Goujon, Franck chauveau et Hugot.

Le sixième siège de secrétaire est réservé à la droite, qui porte M. Huon de Penanster, secrétaire sortant.

Une fois le bureau constitué, le Sénat fixera son ordre du jour.

Il pourra examiner dès la première séance :

1° La loi sur les faillites ;

2° La loi sur les dépenses de l'enseignement primaire et le traitement des instituteurs ;

3° La loi sur les sous officiers ;

4° La seconde délibération sur les égoûts de Paris ;

5° La proposition de loi sur les moyens préventifs de combattre la récidive.

Chambre des Députés

Les élections

Paris, 7 janvier.

Quoi que nous soyons à la veille de l'ouverture de la session, les couloirs de la Chambre sont absolument déserts.

Demain, on le sait, doit avoir lieu le renouvellement du bureau, et l'on ignore absolument comment la question de la présidence sera résolue. Aucun groupe n'a été convoqué, à l'exception de l'Union des gauches, qui délibère en ce moment.

La candidature de M. Méline, le président sortant, sera de nouveau présentée.

A l'extrême gauche, un certain nombre de membres déclarent qu'ils voteront pour M. Clémenceau, en réservant leur détermination au cas où un second tour de scrutin serait nécessaire.

Quant à M. Andrieux, dont le nom a été prononcé, on ignore si sa candidature sera réellement posée.

En tout cas, si elle doit l'être, elle ne paraît devoir trouver d'appui que du côté de la droite.

Enfin, on dit que la candidature de M. Brisson serait posée par quelques amis de l'ancien président.

Pour les vice-présidents, il ne paraît pas devoir se produire de changement.

Il y aura lieu de renouveler trois secrétaires : M. Carret, de la gauche radicale, et M. Le Cour, de la droite, qui se retirent, et M. Le Hérissé, qui, en sa qualité de boulangiste, se sera porté par aucun groupe.

M. Le Hérissé, d'ailleurs, ne se représente pas.

L'UNION DES GAUCHES

La réunion de l'union des gauches n'a duré que quelques instants. Elle était peu nombreuse.

Les membres présents ont décidé de voter pour M. à fine à la présidence de la Chambre et de maintenir les quatre vice-présidents sortants.

La révision

M. Tony Révillon a terminé son rapport sur la révision de la Constitution.

Il doit s'entendre demain avec le président de la commission pour la fixation du jour où celle-ci se réunira pour recevoir communication de ce document.

En tout cas, la commission a décidé déjà, avant les vacances, que le dépôt du rapport ne serait effectué que quand la Chambre aurait terminé la discussion de la loi militaire.

CHASSE PRÉSIDENTIELLE

Paris, 7 janvier.

M. le président de la République, accompagné de M. l'ambassadeur d'Allemagne, du comte de Moltke, ministre du Danemarck, de l'amiral Jaurès, du colonel Lichtenstein et de quelques autres personnages, a chassé aujourd'hui à Rambouillet.

LE RENDEMENT DES IMPOTS

Paris, 7 janvier.

Les chiffres définitifs du rendement des impôts et revenus indirects pendant le mois dernier ne sont pas encore parvenus au ministère des finances. On croit toutefois, d'après les résultats connus à l'heure actuelle, qu'il y aura une plus value de cinq millions environ, tant sur les évaluations budgétaires que sur le produit du mois correspondant de 1887.

L'ÉLECTION DE LA CHARENTE

La Rochelle, 7 janvier,

Voici les résultats exacts de l'élection de la Charente inférieure :

Inscrits : 142.415. — Votants : 95,604.
Suffrages exprimés : . . 94.392

MM.	
Duport, révisionniste.	54.969 voix.
Comte-Lemercier, rép.	41.423 v.

IMMENSE INCENDIE

Trois enfants brûlés. — Un asphyxié

Le Tréport, 7 janvier.

Un incendie a éclaté hier soir, à onze heures, dans le quartier dit des Casernes. On s'est rendu maître du feu à deux heures du matin ; mais le sinistre a causé la mort de quatre enfants, dont trois brûlés et un asphyxié. Ces enfants se sont trouvés enfermés en l'absence de leurs parents, dans la maison en feu.

Les dégâts matériels sont peu considérables.

Un pompier s'est cassé la jambe au cours de l'incendie.

LES VOYAGEURS DE COMMERCE

Paris, 7 janvier.

Les délégués des chambres syndicales et associations de voyageurs de commerce de Paris et des départements, réunis dimanche 17, rue Jean Lantier, dans le but d'organiser un congrès de commis-voyageurs ont pris la décision suivante :

« Un congrès composé exclusivement de voyageurs et représentants de commerce de France sera ouvert dans le courant de juillet 1888, à Paris. Tous les membres de la corporation sont distinctiveu y sont convités. Le choix de la salle du congrès sera désigné ultérieurement.

« Un bureau aura lieu à l'issue du congrès.

» La commission d'exécution aura seule le droit de fixer la durée du congrès, d'en établir les ordres du jour et d'adopter les motions.

» Seront seules admises à la discussion du congrès les questions d'intérêt social, économique, industriel et commercial ayant pour but l'amélioration du sort des agents du commerce. Toutes discussions politiques et religieuses sont rigoureusement interdites.

Les délégués ont décidé ensuite qu'une commission d'initiative de 25 membres (15 pour Paris et 10 pour les départements) sera désignée prochainement dans une nouvelle réunion et que la cotisation de membre adhérent du congrès serait fixée à 5 fr.

UNE PIÈCE DU SERGENT BOBILLOT

Paris, 7 janvier.

Chacun se souvient de la mort héroïque du sergent Bobillot qui tomba mortellement à Tuyen-Quan après avoir remporté une victoire. Mort, il vient de remporter une nouvelle victoire, mais d'un autre genre : un drame de lui, *Jacques Fayan*, vient d'être représenté à Paris, aux Fantaisies Parisiennes, avec un immense succès.

Cette œuvre, dont la brochure vient de paraître chez les éditeurs Tesse et Stock, fera certainement une tournée triomphale en province.

UN ACQUITTEMENT

Paris, 7 janvier.

Le jury de la Seine vient de prononcer un verdict d'acquittement en faveur d'une jeune ouvrière mécanicienne, Mlle Alexandrine Jamais, poursuivie pour avoir, le 4 octobre dernier, blessé d'un coup de revolver son séducteur Gabriel Roncier, imprimeur, âgé de vingt-six ans, qui l'avait abandonnée après l'avoir rendue mère.

FEUILLETON DE *L'Avenir de Roubaix-Tourcoing* 14

L'AS DE CŒUR

La pauvre petite était plus morte que vive et palpitait comme un passereau qui vient d'échapper aux serres d'un épervier. Elle se serait même probablement évanouie, si Louis du Terne ne s'était trouvé là pour la recevoir dans ses bras.

Horn, moins ému que son ami, se contenta de monter la garde autour d'eux, et, comme il avait l'épée à la main, il eut bientôt fait d'éloigner les curieux.

Les agitateurs ne se soucient point de se frotter à ces deux cavaliers si prompts à dégainer, et, d'ailleurs, ils avaient d'autres soucis que de s'intéresser à une bouculée peu sérieuse. Ils retournèrent à leur Mississipi, lequel justement ce jour-là, faisait rage, les actions montant par bonds de cinq cents livres, sur le bruit qui courait que M. Law venait d'être nommé contrôleur général des finances. Et cependant la place n'était pas tenable pour Violette et ses défenseurs, car leurs ennemis, après avoir pris la fuite devant l'autorité, pouvaient réparaître d'un moment à l'autre, maintenant que le commissaire était loin.

Le comte, du reste, n'était pas encore revenu de sa surprise, depuis que le colonel La Jonquière lui avait jeté à l'oreille, en passant, le secret de son travestissement. Tout de prestesse à se déguiser en magistrat, tant d'à-propos pour intervenir, tant de hardiesse à tirer ses compliceu d'un mauvais pas, il y avait là de quoi confondre d'admiration un jeune seigneur qui consolait pour la première fois de sa vie, il s'y méfait bien un peu de dépit et même de mécontentement : dépit d'être forcé de reconnaître la supériorité d'un aventurier, mécontentement de se trouver engagé dans le complot plus vite qu'il ne l'aurait souhaité.

M. de Horn pensait aussi, à part lui, que le chevalier s'enflammait par trop pour une simple grisette, et la comparaison entre cette petite rouerie roturière et son intrigue ébauchée avec la marquise de Parabère flattait agréablement son amour-propre. Ces sentiments, très complexes, se traduisirent par une invitation adressée à du Terne en termes assez brefs :

— Chevalier, dit il dédaigneusement, il me semble qu'il s'en va temps de reconduire cette enfant chez elle. Nous avons, comme il convenait à des gens d'épée, mis ces marauds en fuite. N'attendons pas qu'ils ramènent du renfort. Et puis, ajouta-t-il sur un ton plus bas, il n'est pas trop bon à nous de prendre publiquement sous notre protection une petite marchande. Il faut laisser cela aux commis de la Compagnie des Indes.

— Monsieur le comte, répliqua du Terne avec une vivacité singulière, je serais désolé de vous compromettre, et je crois que nous ferions bien de nous séparer sur-le-champ, car je suis décidé à ne pas abandonner cette jeune fille.

Horn se demanda un instant s'il allait prendre au mot son compagnon, mais il réfléchit que tout danger n'était pas encore passé et qu'il y aurait peu de générosité à déserter la partie.

— Qu'à cela ne tienne, dit-il en riant, je suis à vous, chevalier, à vous et à tous les belles qu'il vous plaira de défendre. Seulement, n'oubliez pas les bons avis de cet obligeant commissaire, qui nous a adroitement tirés des mains de ces gouzats.

— L'allusion aux recommandations de prudence lancées à mots couverts par La Jonquière fut comprise de du Terne, qui avait très-bien reconnu le colonel sous sa robe noire et sa vaste perruque.

— Venez, mademoiselle, dit il à Violette en lui prenant la main pour la conduire et l'aider à fendre la foule.

— Et qu'y trouvez-vous à reprendre? demanda le comte avec hauteur.

— Vous, je ne vous parle pas, grommela maître Pierre.

— Qu'est-ce à dire, drôle?

A cette injure, le tavernier fit trois pas en avant les poings fermés, mais il se contint aussitôt et dit froidement :

— Monsieur, nous ne sommes point ici au pays de Liége, où, vous et les vôtres, vous pouvez impunément user de vos droits seigneuriaux. Nous sommes en France, et je n'y souffrirai point qu'on me maltraite. Passez donc votre chemin, si vous ne voulez qu'il vous arrive malheur.

Horn allait répondre de la bonne sorte, mais le chevalier se hâta de prendre la parole pour détourner l'orage :

— Maître, pas de querelle ici, je vous en prie. Vous savez bien que monsieur est des nôtres, qu'on lui a pris sans cause, et qu'il faudrait peu de chose pour donner l'éveil au lieutenant de police. Au nom du colonel, modérez vous.

Il fallait qu'à tous ses autres mérites, La Jonquière joignît le talent d'apprivoiser les ours, car du Terne n'eut qu'à invoquer son autorité pour calmer le brutal Blanche-Barbe.

— Sôit! grogna le cabaretier; je ne m'occuperai plus de ce gentilhomme, s'il veut me faire la grâce de ne plus se mêler de mes affaires.

— Pardieu! je n'ai garde, car elles ne m'intéressent guère, dit le comte en lui tournant le dos avec mépris.

— Occupons-nous plutôt, reprit le chevalier, occupons-nous, maître, de votre fille qui est encore toute tremblante.

— Elle n'a que ce qu'elle mérite, riposta Blanche-Barbe, en attachant sur Violette un regard sombre où il était bien difficile de démêler le sentiment paternel.

— Mon père, e vous jure... commença la pauvre enfant.

— Taisez vous, et écoutez ce que j'ai à vous dire, interrompit durement maître Pierre. Vous aviez un métier honnête. Il vous a plu de le quitter pour vous en aller vendre des fleurs à tout venant comme une effrontée.

— Ma mère me l'avait permis, souffra Violette.

— Et moi je vous le défends, car je n'ai point envie d'être contraint de vous réclamer à l'hôpital où on jette les abandonnées.

— Maître! cria du Terne pâle de colère.

— Laissez-moi achever, monsieur Ma fille est à moi, et je suis seul responsable de l'honneur de mon nom, dit le tavernier d'un air que n'aurait pas désavoué un duc et pair. Et vous, ajouta-t-il en toisant la jeune fille, obéissez à ce que je vais vous commander. Avant la sotte fantaisie qui vous prit de vous faire bouquetière, vous étiez ravaudeuse.

Violette baissa la tête ; le chevalier rougit jusqu'aux oreilles, et le comte de Horn eut peut dissimuler un sourire ironique.

— C'est un bon état, reprit l'impitoyable Blanche-Barbe, et j'exige que vous le reprenniez à l'instant. Le tonneau où vous étiez installée l'an passé est encore à sa place, là, contre le mur d'en face. La place est excellente, les pratiques ne vous manqueront pas, et vous travaillerez sous les yeux de votre mère, et sous les miens. Cela vous vaudra mieux que ne vous faire la grâce de ne plus se mêler de mes affaires.

— Vous n'y songez pas, maître Pierre. Votre fille ne saurait, sans s'avilir, faire un métier qui la mettrait en contact avec le plus bas peuple.

— Pardon, monsieur, vous oubliez que ma fille aussi est du peuple, comme sa mère, comme moi. Elle ne déroges donc point en gagnant sa vie à ravauder des bas fussent ceux des laquais et des servantes du quartier. Ca, Jeannette, — car on vous a appelée Jeannette à votre baptême, et j'entends que vous ne portiez plus d'autre nom, — jetez-moi là ce panier et allez sans plus tarder, vous asseoir là-bas dans ce tonneau. Vous n'y chômerez point, et je vais dire à votre mère de vous y envoyer des écheveaux de fil et des aiguilles.

Décrire ce qui se passait dans le cœur de Violette et dans celui du chevalier, pendant ce terrible discours, serait aussi impossible que de rendre l'expression de sévérité cruelle qu'y mit maître Pierrre.

La pauvre petite fixa sur son cher défenseur ses grands yeux pleins de larmes et laissa tomber son panier. Les fleurs roulèrent sur le pavé et Violette se mit à les ramasser tristement. Son beau rêve s'envolait.

Du Terne fit un mouvement pour sauter à la gorge de ce père implacable qui avait repris son attitude impassible, mais il se contint par un suprême effort de volonté.

Alors il se baissa, ramassa un bouquet de violettes, le serra contre son cœur en lançant à la jeune fille un regard expressif, et dit d'une voix ferme :

— Venez, monsieur le comte, notre place n'est plus ici.

Cette scène avait plus choqué le comte de Horn qu'elle ne l'avait intéressé. Le cabaretier, la bouquetière et leurs querelles de famille le laissaient fort indifférent. Il ne comprenait point l'existence pas plus pour lui que les humbles et laborieuses fourmies n'existent pour un lion, et il n'était pas éloigné de trouver prodigieusement ridicule le chevalier, qui dérogeait jusqu'à s'occuper de ces croquants. Aussi ne se fit pas prier pour quitter la place.

De son côté, du Terne avait hâte de s'éloigner de cette rivelle, où il venait de souffrir dans son amour et dans son amour-propre. A vingt cinq ans, ces sortes de blessures saignent longtemps, et on aime mieux les cacher que de chercher à les guérir en les montrant à un ami.

(*A suivre*) FORTUNÉ DU BOISGOBEY.